

**EXAMEN D'ENTREE AU C.R.F.P.A.  
EPREUVE PRATIQUE**

**Jeudi 15 Septembre 2011  
14 H – 17 H**

**DROIT ADMINISTRATIF**

**Traitez le cas pratique suivant :**

**1** – La ville de Millau, dans l'Aveyron, est dominée par un viaduc dont le pilier le plus haut atteint 343 m.

Cet ouvrage est exploité par la société Eiffage, concessionnaire de l'Etat, qui en a assuré la réalisation.

Le 2 septembre 2011, le tablier du viaduc s'est brisé, précipitant de nombreux automobilistes dans le vide. Des débris du tablier se sont également écrasés sur des habitations situées en contrebas, blessant gravement plusieurs personnes. La catastrophe est immense.

L'enquête diligentée a très vite conclu à la présence d'une coccinelle dans le béton du tablier. Le coléoptère, ainsi enseveli, se serait décomposé et aurait laissé place à une petite poche vide qui, au fil du temps et sous l'effet des différentes contraintes physiques, aurait fragilisé l'ouvrage jusqu'à en provoquer la rupture brutale. De mémoire d'ingénieur, on n'avait jamais vu ça.

Bien entendu, les victimes et leurs familles ne se contentent pas d'une telle explication et cherchent à obtenir une complète réparation de leurs préjudices.

Ils viennent vous consulter afin de savoir ce qu'ils sont en droit d'espérer. **(6 points)**

**2** – Le maire de Millau est directement touché par cette catastrophe. Un morceau du tablier a en effet ôté la vie à Farçou, son fidèle chien de chasse, qui aimait flâner au bord de la rivière, au pied des piles du viaduc. Sa tristesse s'est rapidement muée en un profond ressentiment dirigé contre la société Eiffage qui, rappelons-le, a construit le viaduc.

Or, cette société est également chargée par la ville de Millau de la gestion de parking sous-terrains dans le cadre de plusieurs contrats de délégation de service public.

Le maire de Millau décide alors de se venger en résiliant l'ensemble des contrats de délégation de service public.

Conscient d'avoir agi de façon impulsive, il vous consulte afin de savoir comment améliorer la sécurité juridique de ces décisions et quelles pourraient être les conséquences financières pour la commune. **(6 points)**

---

**3** – A la suite de la destruction du viaduc, les véhicules qui empruntaient habituellement l'ouvrage sont obligés de traverser le centre-ville de Millau. Les problèmes de circulation deviennent extrêmement importants et les habitants multiplient leurs doléances auprès du premier magistrat.

En réponse, ce dernier décide, par arrêté, d'interdire la circulation des poids-lourds dans la ville, les contraignant ainsi à emprunter des axes routiers situés sur le territoire de communes limitrophes.

Par ailleurs, toujours affecté par la douleur, le maire interdit, au sein du même arrêté, la circulation et le stationnement de tous les véhicules portant le logo Eiffage sur le territoire communal.

Le service juridique de la mairie de Mende vous consulte à nouveau pour obtenir votre avis sur cet arrêté municipal. **(6 points)**

**4** – Enfin, la commune de Mende envisageait de permettre à un club sportif d'occuper de façon privilégiée le stade municipal appartenant à son domaine public. Ainsi, afin de sélectionner le meilleur titulaire pour cette autorisation d'occupation du domaine public, la commune envisageait de mettre en œuvre une procédure de publicité et de mise en concurrence.

Sachant que le Eiffage Football Club envisageait de se porter candidat, le maire a décidé, de façon autoritaire, d'octroyer l'autorisation d'occupation à un autre candidat, le Vinci Rugby Club.

Le maire voudrait savoir si une telle attribution peut être contestée par le Eiffage Football Club. **(2 points)**

**Documents autorisés :**

Conformément à l'article 11 de l'Arrêté du 11 septembre 2003 :

« Lors des épreuves, les candidats peuvent utiliser les codes et recueils de lois et décrets annotés, à l'exclusion des codes commentés.

Ils peuvent également se servir de codes ou recueils de lois et décrets ne contenant aucune indication de doctrine ou de jurisprudence sans autres notes que des références à des textes législatifs ou réglementaires.